



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JANVIER 2026

Établi conformément aux dispositions de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2022.

28230 Droue-sur-Drouette

DATE DE LA CONVOCATION : 24/12/2025

DATE D’AFFICHAGE : 24/12/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 11

L’an deux mil vingt-six, le 5 janvier à 20 heures 30 minutes,

Le Conseil municipal légalement convoqué s’est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Jean-François BULIARD, maire.

Étaient présents : Jean-Michel HUCTIN, Gisèle MACK, Marie-Claude CORBIN, Magali COLIN, François PIERRE, Yannick LHOMME, Bruno BERTHIER **Formant la majorité des membres en exercice**

Absents excusés Aurélien FERRET, donne pouvoir à Jean-François BULIARD
Patricia KNOSP, donne pouvoir à Jean-Michel HUCTIN
Aline PELTIER, donne pouvoir à Gisèle MACK
Jean-Bernard GRAMUNT
Annie DECAIX

Secrétaire de séance : Yannick LHOMME

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d’un secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 décembre 2025

DÉLIBÉRATIONS :

- Escalier et garde-corps pour la sécurisation de la mezzanine aux ateliers municipaux : autorisation pour demander une subvention au titre du FDI et plan de financement prévisionnel
- Escalier et garde-corps pour la sécurisation de la mezzanine aux ateliers municipaux : autorisation pour demander une subvention au titre de la DETR/DSIL et plan de financement prévisionnel
- Sécurisation de la voirie avec apposition d’une signalisation horizontale et verticale : autorisation pour demander une subvention au titre du FDI et plan de financement prévisionnel

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Huit conseillers sont présents à l’ouverture de la séance, le quorum étant atteint, M. le Maire procède à l’ouverture de la séance à 20h30.

Yannick LHOMME est désigné, à l’unanimité, secrétaire de séance.

- Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025, dont le secrétaire de séance était Yannick LHOMME, est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS :

- **2026-01-01 Autorisant le maire à demander une subvention FDI pour la sécurisation de la mezzanine aux ateliers municipaux**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de sécurisation de la mezzanine aux ateliers municipaux, avec la pose d'un escalier et d'un garde-corps, et son financement pour 2026.

L'état actuel ne permet pas un accès sécurisé de la mezzanine. Il s'agit donc de procéder à leur remplacement.

Il convient à présent de statuer sur les modalités de réalisation de cette opération et d'arrêter le plan de financement établi à titre prévisionnel et qui se présente comme suit :

Charges (coût du projet)		Produits (financeurs)	
Montant total HT du projet	10 107,00 €	Subvention FDI 2026 (30% du montant total HT)	3 032,10 €
		Subvention DETR/DSIL 2026 (50% du coût HT)	5 053.50€
Montant TVA	2 201,40 €	Autofinancement (TVA comprise)	4 042.80 €
Montant total TTC projet	12 128,40 €	Total	12 128.40€

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention FDI 2026 à hauteur de 30 % avec les caractéristiques ci-dessus décrites.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Le Maire à déposer une demande de subvention FDI 2026 concernant l'opération ci-dessus référencée.

- **2026-01-02 Autorisant le maire à demander une subvention DETR/DSIL pour la sécurisation de la mezzanine aux ateliers municipaux**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de sécurisation de la mezzanine aux ateliers municipaux, avec la pose d'un escalier et d'un garde-corps, et son financement pour 2026.

L'état actuel ne permet pas un accès sécurisé de la mezzanine. Il convient donc de procéder à leur remplacement.

Il convient à présent de statuer sur les modalités de réalisation de cette opération et d'arrêter le plan de financement établi à titre prévisionnel et qui se présente comme suit :

Charges (coût du projet)		Produits (financeurs)	
Montant total HT du projet	10 107,00 €	Subvention FDI 2026 (30% du montant total HT)	3 032,10 €
		Subvention DETR/DSIL 2026 (50% du coût HT)	5 053.50€
Montant TVA	2 201,40 €	Autofinancement (TVA comprise)	4 042.80 €
Montant total TTC projet	12 128,40 €	Total	12 128.40€

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention DETR/DSIL 2026 à hauteur de 50 % avec les caractéristiques ci-dessus décrites.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Le Maire à déposer une demande de subvention DETR/DSIL 2026 concernant l'opération ci-dessus référencée.

- 2026-01-03 Autorisant le maire à demander une subvention FDI pour les travaux de signalisation horizontale et verticale de la voirie

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de sécurisation de la voirie par apposition d'une signalisation horizontale et verticale, et son financement pour 2026.

Il convient à présent de statuer sur les modalités de réalisation de cette opération et d'arrêter le plan de financement établi à titre prévisionnel et qui se présente comme suit :

Charges (coût du projet)		Produits (financeurs)	
Montant total HT du projet	4 908,73 €	Subvention FDI 2026 (30% du montant total HT)	1 472,62 €
Montant TVA	981,75 €	Autofinancement (TVA comprise)	4 417,86 €
Montant total TTC projet	5 890,48 €	Total	5 890.48€

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention FDI 2026 à hauteur de 30 % avec les caractéristiques ci-dessus décrites.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Le Maire à déposer une demande de subvention FDI 2026 concernant l'opération ci-dessus référencée.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Projet des apiculteurs du village de piégeage de frelons asiatiques

Une réunion a eu lieu autour de ce projet. Monsieur le maire rappelle qu'il s'agit de construire des pièges à partir de boîtes en plastique équipées de grilles qui ne laissent passer que les frelons asiatiques. L'idée est de répartir les pièges sur la commune, éloignés de 500m. Une vingtaine de pièges, installés chez des habitants volontaires, suffirait à couvrir le territoire communal. Il y aurait une participation financière d'environ trois cents euros de la commune pour l'achat des boîtes et des grilles. C'est une initiative qui prend les devants par rapport à ce qui a été voté par l'Assemblée Nationale. Une loi pour lutter contre les frelons asiatiques a été votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale. Les décrets d'application n'ont pas encore été publiés.

Un suivi sera à prévoir pour voir l'impact sur le nombre de demandes d'aide des administrés.

- Installation de l'antenne Bouygues Telecom

Monsieur le Maire rappelle qu'au conseil municipal précédent, les élus ont informés qu'un contentieux avait été lancé par la société Bouygues Telecom suite à l'arrêté d'interdiction de la Mairie pour l'installation d'une nouvelle antenne à 30 mètres d'une antenne déjà en place. Il avait été demandé par la commune une mutualisation de l'installation existante.

La société Bouygues Telecom a fait un recours au tribunal administratif avec un référé qui devait prendre place le 30 décembre. La commune a pris un avocat. Une discussion a eu lieu lors du dernier conseil municipal. Le constat est que la position de la commune ne peut être étayée par aucun argument juridique suffisamment solide face à un recours. Les démarches auprès des organismes compétents n'ont pas permis de réellement obtenir un soutien. Toute procédure aurait mené à un échec certain. Il est sage de savoir évaluer la possibilité de gagner, au regard des coûts engagés.

Une négociation a été engagée avec Bouygues qui s'est rétracté de sa demande en référé, la commune s'étant engagée à retirer son arrêté d'interdiction. La commune a obtenu que Bouygues prenne en charge les frais de raccordement, dont le coût repose normalement sur la commune. Pour rappel la commune avait dû payer les frais de raccordement électrique d'un montant d'environ 14 000€, pour l'installation de l'antenne déjà en place,

Monsieur le maire ajoute que toutes les communes qui ont essayé de s'opposer à l'installation d'antennes sur la base de l'impact paysager, ont perdu. L'Association des Maires de France conseille de ne pas engager de procédures, sans motif solide, autre que l'argument paysager, celles-ci étant perdues d'avance.

- Bulletin municipal – Jean-Michel Huctin

Le dernier bulletin municipal de la mandature est en cours de rédaction. Il est prévu pour distribution à la fin du mois de janvier.

- Conseil Municipal des Jeunes – Jean-Michel Huctin

La nouvelle équipe du Conseil Municipal des Jeunes va se réunir le lundi 12 janvier pour décider des projets qui seront menés pendant l'année.

- Lampadaire Rue de Chaleine – Bruno Berthier

Dans le cadre de l'enfouissement des réseaux rue de Chaleine, les anciens poteaux ont été retirés. Lors de cette opération, un des nouveaux luminaires a été percuté. Il faut donc vérifier son bon fonctionnement.

Gisèle MACK répond que le luminaire ne fonctionnait plus, une réparation temporaire a été effectuée par Énergie28, via le changement de la tête du luminaire par une ancienne tête, non LED, qui devra donc être à nouveau changée.

Monsieur BERTHIER précise que le résultat des enfouissements est très appréciable.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21h09.

Procès-verbal approuvé en séance du 10 février 2026



A Droue-sur-Drouette, le 5 janvier 2026.

**Le Président,
Jean-François BULIARD**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J.F. Buliard', written over a horizontal line.

**Le secrétaire de séance,
Yannick LHOMME**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Y. Lhomme', written in a cursive style.

